

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2016/04/27-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 avril 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu les Statuts de la Faculté des « Arts, lettres, langues et sciences humaines » (ALLSH),

DÉCIDE :

OBJET : Modification des statuts de l'UFR ALLSH

Le conseil d'administration approuve les modifications apportées à l'article 6 des Statuts de la Faculté des « Arts, lettres, langues et sciences humaines » (ALLSH), telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 27 avril 2016



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

CONSEIL DE L'UFR ALLSH : séance du 29 mars 2016

Mise en conformité des statuts de l'UFR, article 6 : Composition du conseil d'UFR, personnalités extérieures

Extrait de l'article 6 Titre II Statuts validés 04/07/2011	Modifications du texte de l'article à valider
<p data-bbox="190 470 235 494">/.../</p> <p data-bbox="190 518 1162 853">En outre, le conseil comprend 8 personnalités extérieures désignées parmi les catégories fixées à l'article L719-3 du Code de l'Éducation, selon la répartition suivante :</p> <ul data-bbox="190 598 1162 853" style="list-style-type: none">- 4 personnalités extérieures désignées ès qualité par les collectivités territoriales :o 1 représentant du conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,o 1 représentant du conseil Général des Bouches-du-Rhône,o 1 représentant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,o 1 représentant de la Communauté du Pays d'Aix-en-Provence.- 4 personnalités extérieures désignées, à titre personnel, sur proposition du directeur, issues du monde de la culture, du monde des arts, du monde éducatif ou du monde des activités économiques. <p data-bbox="190 885 235 909">/.../</p>	<p data-bbox="1167 470 1211 494">/.../</p> <p data-bbox="1167 534 2047 614">En outre, le conseil comprend 8 personnalités extérieures désignées parmi les catégories fixées à l'article L719-3 du Code de l'Éducation, selon la répartition suivante :</p> <p data-bbox="1167 638 2047 845">4 personnalités extérieures désignées ès qualité par les collectivités territoriales :</p> <ul data-bbox="1167 694 2047 845" style="list-style-type: none">-1 représentant du conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que son suppléant,-1 représentant du conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que son suppléant,-1 représentant de la Ville de Marseille ainsi que son suppléant,-1 représentant de la Ville d'Aix-en-Provence ainsi que son suppléant. <p data-bbox="1167 869 2047 973">2 représentants des activités économiques, notamment des organisations professionnelles et chambres consulaires, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés et des organismes du secteur de l'économie sociale.</p> <p data-bbox="1167 997 2047 1077">1 personnalité représentant des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et éventuellement des enseignements du premier et du second degré.</p> <p data-bbox="1167 1101 2047 1133">1 personnalité désignée par le conseil à titre personnel.</p> <p data-bbox="1167 1173 1211 1197">/.../</p>